



# Dossier de presse

Annecy, le 25 janvier 2019

## Le Plan Mercredi

---



---

### Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

Lancé en juin 2018 par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et la ministre des sports, le Plan mercredi met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de qualité le mercredi.

L'État, en partenariat avec les CAF (Caisses d'allocations familiales.) accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Il s'agit d'une démarche qualitative basée sur le volontariat, dans la continuité de l'engagement des collectivités dans un projet éducatif territorial qui se concrétise par la signature d'une charte de qualité avec l'État (Direction départementale de la cohésion sociale DDSCS et Direction des services départementaux de l'éducation nationale DSDEN) et la CAF

L'engagement des collectivités dans un PEdT/plan mercredi leur permet d'accéder à des taux d'encadrements adaptés, de prendre en compte les intervenants extérieurs (clubs, associations...) afin de faciliter l'organisation et le développement d'accueils de loisirs périscolaires.

C'est donc aussi une opportunité pour les communes isolées, en zone rurale et/ou montagneuse de structurer une politique éducative partenariale autour d'un accueil de loisirs.

### **Quel public concerné ?**

Le plan Mercredi concerne tous les élèves scolarisés de la maternelle au CM2 et incluant les enfants en situation de handicap.

### **Quels objectifs ?**

- Renforcer la qualité de l'offre d'activités périscolaires (sport, culture, nature...),
- promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi,
- favoriser l'accès à la culture et aux activités sportives et réduire les fractures territoriales et sociales.

### **Les conditions de validation d'un plan mercredi**

Les communes qui veulent s'engager dans ce dispositif sont invitées à développer les axes suivants présents dans la charte de qualité :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements,
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,
- l'ancrage du projet dans le territoire,
- la qualité des activités.

### **Quelles activités ?**

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.

Elles sont au service du projet éducatif territorial et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.).

La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.

Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

C'est donc l'occasion pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs de découvrir des activités nouvelles avec parfois un encadrement spécialisé en partenariat avec des associations culturelles ou sportives.

### **Quels acteurs ?**

La commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) initie la démarche du PedT/Plan mercredi.

Cette collectivité locale est accompagnée par les services déconcentrés de l'État (DDCS et DSDEN) et par la CAF..

La commune s'appuie aussi sur le réseau associatif local et les ressources du territoire pour proposer des activités nouvelles au sein de l'accueil de loisirs.

### **Quels moyens ?**

- Un accompagnement de proximité (associations partenaires, Caisse d'allocation familiale, services de l'État tels que la DDCS et la DSDEN)
- Un environnement juridique clair et sécurisant avec des normes d'encadrement adaptées pour les collectivités labellisées
- Des financements supplémentaires avec une bonification de l'aide de la CAF et le maintien du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour les communes ayant fait le choix de rester aux 4 jours et demi.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI), le préfet et la directrice académique des services de l'éducation nationale et la directrice de la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet. Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État (DDCS et DSDEN) et les Caisses d'Allocations Familiales constitue une garantie de la bonne application de ces critères.

### **Les plans mercredi en Haute-Savoie**

Dès la parution du plan mercredi, les services de la DDCS et de la DSDEN ont invité les collectivités signataires d'un PedT à s'engager dans la mise en place d'un plan mercredi.

Afin d'accompagner au mieux les initiatives, un groupe d'appui départemental a été mis en place et s'est réuni 3 fois depuis le 1<sup>er</sup> septembre en commission technique. Le groupe d'appui départemental du 28 janvier entérinera les propositions.

Au 28 janvier 2019:

78 dossiers ont été réceptionnés dont :

- 32 projets éducatifs territoriaux ont été validés,
- 33 projets éducatifs territoriaux avec plan mercredi ont été validés,
- 13 dossiers sont en cours de traitement et devraient pouvoir être validés prochainement.

